

Comité tripartite

Document constitutif révisé

suite au Sommet sur l'éducation 2017

Objet

Ce document établit la raison d'être, la composition et le mode de fonctionnement du Comité tripartite, créé le 29 mars 2006. Ce document est évolutif au fil des années afin de répondre aux besoins.

Antécédents

La Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF) a convoqué à Ottawa, en juin 2005, un *Sommet des intervenants et des intervenantes en éducation dans la mise en oeuvre de l'article 23 en milieu francophone minoritaire* dans le but de compléter le système scolaire de langue française au Canada. Le Sommet s'est conclu par l'adoption d'un *Plan d'action* et d'un protocole d'entente engageant neuf organismes nationaux de la communauté francophone à le mettre en oeuvre en collaboration avec les ministères de l'Éducation des provinces et territoires et le gouvernement fédéral. Un comité tripartite a été créé pour contribuer au suivi de cette initiative et encourager le climat de collaboration et de confiance qui a ainsi été établi.

Suite à la tenue du Sommet sur l'éducation 2012 à Edmonton (Alberta) en avril 2012, les membres du Comité tripartite ont convenu d'une nouvelle structure de collaboration pour la mise en oeuvre du Plan stratégique sur l'éducation en langue française 2012-2017 (« PSELF »).

Un troisième Sommet sur l'éducation s'est tenu en simultanée, à Ottawa, Edmonton et Moncton, en mai 2017. Au cours de ce sommet, les participants ont réitéré leur volonté de poursuivre la mise en oeuvre du PSELF actualisé 2017-2022.

Mandat et rôle

Le **Comité tripartite** est chargé de guider la mise en oeuvre du PSELF afin d'atteindre le plein épanouissement de l'éducation en langue française au Canada.

Plus précisément, son rôle est de :

- développer une vision globale des dossiers sur lesquels porte le PSELF;
- travailler à l'avancement de l'éducation en langue française et en faciliter un plus grand accès pour assurer la vitalité des communautés francophones;
- identifier des priorités communes selon les initiatives/orientations des membres du Comité tripartite;
- contribuer à la mise en oeuvre du PSELF et influencer les partenaires pour en atteindre les objectifs;
- faciliter le partage de l'information entre les différentes parties présentes au Comité tripartite;
- partager des expertises et d'élaborer des stratégies pour appuyer la mise en oeuvre du PSELF;
- renforcer la concertation entre les parties communautaires (incluant les conseils scolaires), provinciales / territoriales et fédérale autour des enjeux liés à l'éducation en langue française en contexte minoritaire au Canada;
- encourager et faciliter les partenariats pour assurer le succès du PSELF;
- mettre sur pied une structure de collaboration pour la mise en oeuvre du PSELF;
- suivre l'évolution des dossiers des comités de travail et des processus d'évaluation mis en place;
- ratifier le PSELF actualisé préparé par le comité de coordination.

De leur côté, chacun des **membres du Comité tripartite** a pour rôle de :

- transmettre l'information auprès de leur organisation et auprès du Comité tripartite;
- encourager et faciliter les partenariats pour assurer le succès du PSELF;
- assurer les suivis appropriés.

Mode de fonctionnement

Trois principes guident le fonctionnement du Comité tripartite :

- le respect des rôles et des domaines de compétence de chacun de ses membres;
- le respect des limites et des contraintes de chacun;
- le climat de confiance, de collaboration et de respect au sein du comité.

Le Comité tripartite fonctionne sur un mode consensuel. Ses membres sont appelés à identifier des orientations et à prendre des décisions stratégiques. Chacun s'engage à respecter le climat de confiance des discussions. Dans les comptes-rendus, les propos sont rapportés de façon générale, sans les associer aux individus qui les ont adressés.

Déroulement des rencontres

Le Comité tripartite se rencontre au moins deux fois par année afin de faire le point sur les progrès accomplis et d'orchestrer les actions prioritaires. Le comité peut nommer des sous-comités pour approfondir certaines questions et proposer des solutions entre ses rencontres.

Les rencontres du Comité tripartite seront structurées de la façon suivante :

- a) Axées sur des thématiques qui émergeront d'un tour de table lors des rencontres
- b) Présentations orientées de façon à interpeller les différents membres du groupe et à refléter leurs particularités pancanadienne et régionales
- c) Temps d'échanges consacrés aux enjeux/préoccupations des membres et identifier des pistes de solution.

Le comité de coordination se réunira, suite aux rencontres du Comité tripartite, afin de faire un retour sur le déroulement et identifier des pistes d'amélioration pour les réunions subséquentes.

Composition

Comme son nom l'indique, le Comité tripartite est composé de trois groupes distincts soit les organismes nationaux des communautés francophones, les ministères de l'Éducation des provinces et territoires et le gouvernement fédéral. Ce modèle de concertation vise un traitement holistique des dossiers éducatifs. Grâce à sa membriété, le Comité tripartite offre une représentativité des divers intervenants pouvant influencer le développement du système scolaire de langue française en contexte minoritaire.

Le Comité tripartite est constitué des représentants des trois parties prenantes de l'éducation en français en contexte minoritaire selon la membriété suivante :

- **Communautés** (10 représentants). Elles sont représentées par des conseils scolaires et des organismes communautaires nationaux. Les conseils scolaires sont représentés par quatre personnes : la présidence, la vice-présidence et la direction générale de la FNCSF et par la présidence du Regroupement national des directions générales de l'éducation (RNDGE). Les groupes

communautaires sont représentés par les directions générales de l'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF), de l'Association des collèges et universités de la francophonie canadienne (ACUFC), de la Commission nationale des parents francophones (CNPf), de la Fédération culturelle canadienne-française (FCCF), de la Fédération de la jeunesse canadienne-française (FJCF) et de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA).

- **Gouvernements des provinces et territoires** (13 représentants). Les gouvernements des provinces et territoires sont représentés par les douze représentants des ministères de l'Éducation (occupant un poste relatif à l'éducation en langue française). Un représentant du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) est également membre.
- **Ministères fédéraux** (3 représentants). Le gouvernement fédéral est représenté par trois représentants de Patrimoine canadien.

Observateurs :

Le Comité tripartite pourra permettre, au cas par cas, à des observateurs d'assister à ses rencontres s'il est déterminé que leur présence peut enrichir les débats. Ils n'ont cependant pas automatiquement un droit de parole. Ce droit peut par contre leur être accordé par la présidence au moment jugé opportun.

Note : la composition du Comité tripartite semble être à son nombre optimal en termes de représentativité des domaines d'intervention et des niveaux de discussion. Il n'est donc pas prévu d'accueillir de nouveaux membres dans le futur en lien avec les travaux entourant la planification stratégique sur l'éducation en langue française 2017-2022 ayant comme toile de fond l'école communautaire citoyenne.

Mécanismes

Présidence. La présidence du comité est assumée par une personne qui a une bonne compréhension des dossiers et des enjeux au plan national, mais qui ne représente pas un organisme membre du Comité tripartite ou de la Table nationale sur l'éducation.

Un profil des compétences ainsi qu'un processus de nomination et d'élection de la présidence sont disponibles en annexe A.

Secrétariat. Le secrétariat est assumé et supervisé par la FNCSF. Son rôle est de :

- soutenir la présidence du comité;
- convoquer les réunions du comité;
- proposer l'ordre du jour des rencontres du comité;
- rédiger le compte-rendu des rencontres du comité;
- coordonner les travaux du comité;
- développer et mettre en œuvre les stratégies de communication approuvées par le comité;
- suivre et coordonner les travaux des groupes de travail;
- superviser le mécanisme de recherche;
- faire les demandes de financement nécessaires pour assurer le fonctionnement du Comité tripartite, du comité de coordination et des comités d'expertise pour assurer la mise en œuvre du PSELF 2017-2022.

Structure de collaboration

Une structure de collaboration pour la mise en œuvre du plan stratégique sur l'éducation en langue française 2017-2022 consiste en :

- Le Comité tripartite
- Un comité de coordination responsable de la coordination d'activités, d'évaluation des objectifs du PSELF et de communication qui agira également à titre de groupe de travail sur les trois priorités stratégiques (pédagogie/apprentissages, construction identitaire et diversité culturelle)
- Et la création ponctuelle de groupes d'expertises, selon les besoins.

Comité de coordination. Le mandat du comité de coordination repose sur trois éléments :

Coordination des activités selon le PSELF, des outils de planification et une stratégie de déploiement;

Coordination de l'évaluation en se donnant des mécanismes d'observation des indicateurs et de gestion des outils de mesure;

Coordination des communications en se donnant une stratégie de communication entre les comités ponctuels d'expertises, le comité de coordination et les acteurs sur le terrain.

Ce comité de coordination est composé de la façon suivante :

- Présidence du Comité tripartite
- Direction générale de la FNCSF
- Direction générale de l'ACELF
- Direction générale de la CNPF
- Direction générale de la FCFA
- Représentant du groupe des représentants ministériels en éducation
- Représentant du RNDGE
- Direction générale de l'ACUFC
- Représentant de Patrimoine canadien

Par ailleurs, le comité de coordination agira à titre de groupe de travail pour se pencher sur les priorités du PSELF (pédagogie/apprentissages, construction identitaire et diversité culturelle).

Ces trois priorités stratégiques découlent des grandes orientations identifiées lors du Sommet sur l'éducation 2017 et s'articulent autour d'une toile de fond portant sur les fondements et les trois visées de l'École communautaire citoyenne, soit la réussite, le continuum et l'engagement (voir encadré).

Le comité de coordination se voit confier les mandats suivants :

Mandat de planification

- Connaître et comprendre les enjeux
- Développer une planification stratégique
- Identifier des indicateurs de rendement
- Développer un plan d'action
- Proposer des outils de mesure

Mandat de réalisation

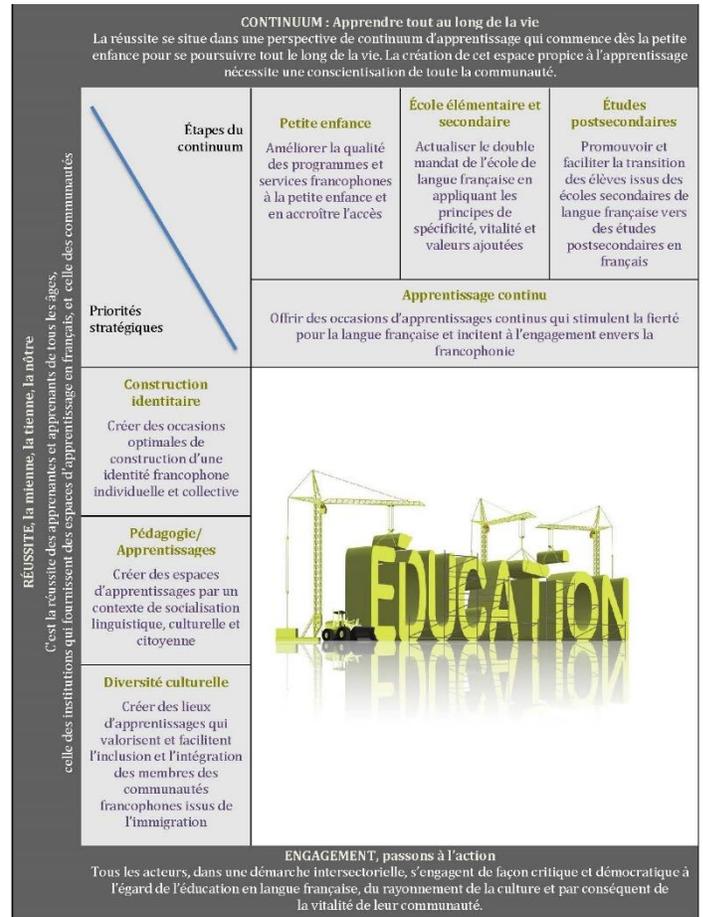
- Identifier les responsables des actions du plan
- Établir des échéanciers
- Suivre le développement du plan d'action
- Réviser périodiquement le plan d'action

Ainsi, son rôle est également de :

- Participer à l'actualisation du PSELF 2017-2022 à partir des orientations et des pistes d'action entérinées lors du Sommet de 2017
- planifier et gérer le processus de la mise en œuvre de chaque priorité du PSELF;
- coordonner les contributions des partenaires;
- faire rapport annuellement sur l'atteinte des résultats au Comité tripartite selon les paramètres établis par ce dernier ;
- Réviser et mettre à jour annuellement les plans d'action relatifs à chaque priorité et en faire rapport au Comité tripartite qui disposera des recommandations;
- Mettre sur pied des comités ponctuels d'expertises pour étudier, proposer et/ou développer des stratégies pour répondre aux besoins de mise en œuvre du PSELF.

Lien avec la partie communautaire. La FNCSF, avec l'appui de la CNPF, de la FCFA du Canada et de l'ACELF, relaie le point de vue des communautés auprès du Comité tripartite et, en retour, informe les communautés des progrès réalisés et des problèmes à résoudre dans la mise en œuvre du PSELF.

Mécanisme de recherche. Le secrétariat du comité tripartite met en place un mécanisme de recherche pour coordonner les études, inventaires et évaluations requis par la mise en œuvre du PSELF.



Rapport sur l'évolution des travaux et des dossiers

En septembre 2011, le Comité tripartite a fait rapport sur les progrès accomplis depuis juin 2005 en publiant un *Bilan des démarches et des réalisations*.

Lors du Sommet sur l'éducation 2012, les participants ont discuté de quatre domaines d'intervention prioritaires qui ont été identifiés lors de diverses consultations. Ils ont identifiés des pistes d'action qui ont servi à élaborer le PSELF sur lequel s'est penché le Comité tripartite de 2012 à 2017.

En 2016, un second état d'avancement des travaux fut rédigé (*Bilan des démarches et des réalisations*, la suite) quelques mois avant la tenue du Sommet sur l'éducation 2017.

Le PSELF a été actualisé afin de refléter les trois priorités stratégiques découlant des grandes orientations identifiées lors du Sommet sur l'éducation 2017. Ces priorités s'articulent toujours autour d'une toile de fond portant sur les fondements et les visées de l'École communautaire citoyenne, soit la réussite, le continuum et l'engagement

La Stratégie de communication prévoit un mécanisme pour informer les communautés francophones et acadiennes ainsi que les instances intéressées sur le développement, l'évolution et les progrès réalisés du Plan stratégique sur l'éducation en langue française 2017-2022. Le site Web www.pself.ca est d'ailleurs dédié aux travaux du Comité tripartite et des faits saillants sont rédigés dans les deux langues officielles, suite aux rencontres du Comité tripartite, afin de rendre compte à intervalles réguliers.

Document approuvé par le Comité tripartite, le 3 décembre 2018.

Annexe A

Profil des compétences de la présidence du Comité tripartiteⁱ

1. Antécédents professionnels et accomplissements personnels

La présidence du comité tripartite interpelle des personnes qui ont vécu des expériences professionnelles en éducation et personnelles du haut calibre aux niveaux politique, gouvernemental et communautaire soutenues par une reconnaissance qui témoigne une grande probité.

2. Engagement et motivation

La présidence du comité tripartite doit être disponible afin d'être en mesure de participer pleinement et activement à la préparation et au déroulement des rencontres du comité tripartite, du comité de coordination et d'assurer les suivis nécessaires. Ceci demande également un intérêt professionnel et personnel marqué envers l'éducation en langue française ainsi qu'envers la vitalité et la pérennité des communautés francophones et acadiennes en contexte minoritaire.

3. Leadership, influence et réflexion stratégique

La présidence du comité tripartite doit bien comprendre les tenants et aboutissants de l'éducation en langue française ainsi que la complexité des relations entre les trois parties prenantes (gouvernement fédéral, gouvernements provinciaux et territoriaux, communauté). Ceci lui permettra de bien saisir les enjeux, de comprendre les responsabilités et les limites de tout un chacun et d'apporter une contribution significative dans le traitement des dossiers soumis au comité.

4. Jugement et impartialité

La présidence doit faire preuve de discernement et d'objectivité pour considérer des points de vue divergents, pour remettre en question le statu quo et pour émettre des conseils judicieux.

5. Collaboration et relations interpersonnelles

La présidence du comité tripartite interpelle les capacités à amener les gens à travailler en équipe, à faire preuve de respect envers les autres et à pouvoir soulever les questions importantes de façon à favoriser les discussions franches et constructives.

6. Consensus et mobilisation

La présidence doit être en mesure de faire valoir les intérêts communs afin de générer des décisions consensuelles enlignées en conséquence et de créer une mobilisation synergique d'actions.

7. Communications et relations publiques

La présidence doit démontrer avoir une expérience manifeste en communication et en relations publiques pour se faire le porte-parole du comité tripartite.

Processus de nomination et d'élection à la présidence du comité tripartite

Tous les trois (3) ans, le comité de coordination est chargé du processus de nomination et d'élection qui demande :

- De solliciter des candidatures documentées ⁱⁱ auprès des membres du comité tripartite en s'appuyant sur le profil des compétences ;
- D'identifier des candidatures supplémentaires si cela est nécessaire ;
- De sélectionner la candidature jugée la plus intéressante et en informer les membres;
- De soumettre pour vote par courriel au comité tripartite la candidature jugée intéressante ;
- Ce processus vise à ce que la présidence soit choisie en vue de la rencontre d'automne 2019 du comité tripartite où elle aurait pleines fonctions.
- À la rencontre du printemps 2019 à laquelle a lieu la transition de présidence, la présidence sortante et la nouvelle présidence sont présentes.

Si le poste de présidence du comité tripartite devient vacant, le comité de coordination sera responsable d'identifier une candidature, de confirmer son intérêt et de la soumettre pour vote au comité tripartite. Cette personne sera nommée de façon à effectuer le mandat de la personne qui aura quitté ses fonctions de présidence du comité tripartite.

Les mandats seront d'une durée maximale de trois ans. Une personne pourra cumuler plusieurs mandats consécutifs si elle est sélectionnée de nouveau lors du processus.

ⁱ Les compétences de la présidence du comité tripartite ont été élaborées en s'inspirant des sources suivantes : les devoirs et responsabilités du conseil d'administration, École nationale d'administration publique, la gouvernance authentique du Centre de leadership et d'évaluation et le profil de compétences de la présidence et de la vice-présidence du Conseil des gouverneurs, Université de Moncton.

ⁱⁱ Les personnes intéressées à déposer leur candidature devront fournir une lettre de motivation et un curriculum vitae.

Annexe B

Rôles et tâches de la présidence du Comité tripartite

La présidence du Comité tripartite est appelée à occuper un rôle de premier plan pour asseoir les pierres angulaires de la consolidation et du développement du réseau éducatif de langue française, moteur des communautés francophones et acadiennes au Canada.

La présidence doit faire preuve de leadership, d'impartialité et démontrer d'excellentes relations interpersonnelles afin de favoriser les consensus et la mobilisation des membres. Elle travaille en étroite collaboration avec la direction générale de la FNCSF qui agit comme secrétariat pour les travaux du Comité tripartite.

Voici un aperçu des tâches de la présidence du Comité tripartite :

- entrée en fonction dès le 8 mai 2019 pour un mandat de trois ans
- participation et présidence de diverses rencontres :
 - rencontres bisannuelles du Comité tripartite
 - rencontre des 6-7 mai 2019 (Montréal QC) – à titre d'observatrice
 - rencontre de fin novembre/début décembre 2019 (Ottawa ON)
 - rencontre du printemps 2020 (fin avril/début mai à Montréal QC)
 - rencontres du comité de coordination
 - minimum de deux rencontres en personne à Ottawa quelques semaines précédant les rencontres du Comité tripartite
 - rencontres téléphoniques (2 à 4 par année, selon les besoins)
 - rencontres occasionnelles avec les représentants de la FNCSF
 - toutes autres rencontres jugées nécessaires par la FNCSF qui permettront de faire cheminer les travaux du Comité tripartite

La présidence reçoit des honoraires pour ses fonctions. Pour de plus amples informations à ce sujet, il faut communiquer avec la FNCSF.